



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

1. **ACCEPTATION du préavis 54/2024**
concernant le financement de la préparation et de la mise en place d'un concours lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de CHF 330'000.- TTC
2. **ACCEPTATION du préavis 55/2024**
concernant l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
3. **ACCEPTATION du préavis 56/2024**
concernant l'augmentation du plafond des emprunts d'investissements de l'Association Intercommunale pour l'Epuration des Eaux Usées de la Côte (APEC) de CHF 11'000'000.- à CHF 100'000'000.-.
4. **ACCEPTATION du préavis 57/2024**
concernant la participation de la Commune de Genolier (CHF 71'000.-) au coût de l'étude préliminaire de l'aménagement de la RC24 avec la création d'un aménagement cyclable entre Genolier et Nyon.
5. **ACCEPTATION du préavis 58/2024**
concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2025.

Genolier, le 19 septembre 2024

Conformément aux articles 162 et ss LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch